



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 240212-09)**

**SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le douze du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean- Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFIEF, Pierre DAGOIS, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFIEF,	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE COMMUNALE ET SUPRA-COMMUNALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES POUR LA PÉRIODE 2023-2026**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la convention territoriale globale (CTG) est un projet social et familial de territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle est le nouveau cadre contractuel de référence entre la CAF et les collectivités territoriales et vient remplacer les contrats enfance et jeunesse (CEJ).

Par la délibération en date du 3 avril 2023, la commune de Bidart s'est engagée dans la démarche de CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales.

A partir d'un diagnostic élaboré avec les différents acteurs, la CTG pose le cadre politique de référence sur les thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accompagnement à la parentalité, logement et cadre de vie, accès aux droits et inclusion numérique. Elle est élaborée à l'échelle du pôle Côte Basque Adour.

Cette nouvelle convention intègre :

1. Un diagnostic partagé de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies,
2. L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités territoriales, à savoir :
  - petite enfance : EAJE Tinka – RPE Cobalt,
  - jeunesse : ALSH Extrascolaire/ ALSH Périscolaire/ Espace jeunes,
  - pilotage : Poste de coordinateur enfance jeunesse (0,75 Équivalent Temps Plein).
3. Les enjeux et le plan d'actions du pôle territorial Côte Basque par commune et par thématique,
4. Les modalités d'intervention, de coopération et les moyens humains mobilisés à l'échelle communale et supra communale :
  - poste de Coopérateur CTG (0,5 ETP),
  - poste de coopérateur thématique petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap (0,2 ETP),
  - poste de coopérateur thématique solidarité, logement accès aux droits (0,2 ETP).

5. Les modalités de pilotage et évaluation de la démarche communale et supra communale.

Les enjeux communaux et supra-communaux sont indiqués dans les tableaux ci dessous. Les actions proposées pour répondre à ces enjeux sont jointes en annexe de la présente délibération.

<b>Politiques sociales et familiales 2023/2026 – Synthèse des propositions supra-communales</b>	
<b>Thématiques</b>	<b>Enjeux</b>
Jeunesse 11/17 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Donner une place aux jeunes dans la vie de leur cité</li> <li>2. Renforcer les liens de proximité</li> <li>3. Garantir un accès à tous les jeunes aux services existants/ réduire les inégalités</li> <li>4. Soutenir le métier d'animateur</li> <li>5. Faciliter et adapter la communication à destination des jeunes</li> <li>6. Accompagner et faciliter la prise d'initiative</li> </ol>
Jeunes adultes 18/24 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser les décideurs aux évolutions des besoins des jeunes, de la nécessité de les associer à la définition des politiques publiques</li> <li>2. Coconstruire avec les jeunes une politique jeunesse/ Favoriser les engagements</li> <li>3. Garantir à tous les jeunes l'accès à l'information et apporter de la lisibilité sur les offres d'accompagnement jeunes</li> <li>4. Coordonner le partenariat entre les acteurs de la politique jeunes</li> </ol>
Accompagnement à la parentalité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rendre lisible et mieux communiquer sur les outils, actions, événements : auprès de tous les parents et des professionnels et des élus</li> <li>2. Accompagner les professionnels</li> <li>3. Mobiliser les parents : ceux en demande et ceux qui ne l'expriment pas</li> <li>4. Améliorer le parcours de tous les parents et être en mesure de répondre à la demande grandissante</li> <li>5. Garantir l'accès de tous les enfants et des parents aux lieux et services/inclusion</li> </ol>
Animation de la vie sociale AVS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rendre les habitants acteurs de la cité/des quartiers/des lieux de vie</li> <li>2. Partager les expériences, analyses, compétences, moyens, veille sociale par le biais d'une instance AVS commune au pôle Côte Basque Adour</li> <li>3. Maintenir/développer l'investissement des collectivités dans les projets sociaux des espaces d'animation de la vie sociale</li> <li>4. Pérenniser les projets de structures AVS</li> <li>5. Mailler le territoire CBA en offre AVS</li> </ol>
<b>Politiques sociales et familiales 2023/2026 – Synthèse des propositions ville Bidart</b>	
<b>Thématiques</b>	<b>Enjeux</b>
Petite enfance 0/3 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir et piloter une politique petite enfance accessible à tous</li> <li>2. Garantir à chaque familles du territoire un mode d'accueil de qualité adapté à leurs besoins</li> <li>3. Accompagner le parcours des familles (petite enfance-enfance)</li> </ol>
Enfance 3/11 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coordonner la politique enfance sur le territoire</li> <li>2. Garantir une offre d'accueil diversifiée et épanouissante pour l'enfant</li> </ol>
Jeunesse 11/17 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir et piloter une politique jeunesse adaptée aux besoins et attentes des jeunes</li> <li>2. Adapter la communication à destination des jeunes</li> <li>3. Accompagner les initiatives personnelles et la participation à la vie de la cité</li> </ol>
Jeunes 18/25 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les jeunes adultes en devenir vers l'autonomie</li> </ol>
Handicap	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer l'accueil et l'inclusion de l'enfant en situation de handicap</li> </ol>
Parentalité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir et animer une politique parentalité sur le territoire</li> <li>2. Développer l'offre d'accompagnement des familles</li> </ol>
Animation vie sociale	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser la démarche participative et inclusive des Bidartars dans l'AVS</li> <li>2. Lutter contre la précarité sociale de habitants</li> <li>3. Lutter contre l'isolement des personnes fragiles</li> </ol>
L'accès aux droits	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Garantir à chacun l'accès et la pleine jouissance des droits</li> <li>2. Lutter contre la dématérialisation et la complexité des formalités administratives</li> <li>3. Favoriser un accès informatique</li> </ol>

Le logement	1.Lutter contre la problématique du logement étudiants et des personnes âgées 2.Favoriser le maintien à domicile
Pilotage et animation	1.Donner les moyens de faire vivre le projet de la politique sociale et familiale.Suivre , réajuster et évaluer les plans d'actions

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve les enjeux, actions et modalités prévues dans la Convention Territoriale Globale Côte Basque Adour 2023/ 2026,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de financement pour la période de 2023 à 2026 correspondante ainsi que ses éventuels avenants.**

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 14.02.2024  
et publication ou notification du 16.02.2024

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI